



2025-01-08

Province de Québec Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de janvier tenue ce **mercredi 8º jour du mois de janvier 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la séance (décision)
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 décembre 2024 (décision)
- 5. Gestion administrative et humaine
 - 5.1 Ressources financières
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de décembre 2024 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ Ratification (décision)
 - 5.1.5 Signature des actes légaux de la MRC au cours de l'année 2025
 Autorisation au Préfet et à la directrice générale et greffière-trésorière (décision)
 - 5.1.6 Nomination de Me Marie-Josée Beaulieu, avocate, à titre de greffière-trésorière aux fins de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes pour les années 2025, 2026 et 2027 (décision)

100 mm 15 00 mm 15 00

Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif

5.1.7 Création d'un fichier « Google earth » pour la cartographie du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription des employés du Service de sécurité publique et incendie à la formation sur l'inspection des bâtiments industriels Autorisation (décision)
- 5.2.2 Formation privée pour le logiciel Margill Inscription de la Commissaire en développement économique Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription de l'agente de communication à la formation « Allocutions et discours : rédigez des textes porteurs d'écoute et de sens » offerte par les formations infopresse le 23 janvier 2025 Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Installation de téléviseurs informatifs dans l'édifice de la MRC – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Priorités du Comité administratif pour l'année 2025 - Adoption (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds de soutien au développement des communautés (volet concertation) Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais Addenda faisant partie intégrante de l'entente spécifique Désignation des signataires Autorisation (recommandation)
- 6.2.2 Plan d'action gouvernemental visant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 concernant la sécurité alimentaire (PLP4 Action 2.1.3.4) Désignation des signataires Autorisation (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Campagne numérique pour la promotion touristique 2025 Autorisation (décision)
- 6.3.2 Achat de publicités Événements attractions Québec Autorisation (décision)
- 6.3.3 Dépôt du budget du 350° anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation (information)
- 6.3.4 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation Ratification (décision)
- 6.3.5 Renouvellement du fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2025 (décision)
- 6.3.6 Participation à la soirée-bénéfice d'Écoute agricole des Laurentides prévue le 15 février 2025 Ratification (décision)
- 6.3.7 Modifications de la Politique de soutien aux entreprises Recommandation du Service de développement du territoire de la MRC (recommandation)
- 6.3.8 Plan de développement économique de la MRC Élaboration du plan d'action Octroi de contrat de services professionnels Consultations et ressources humaines (décision)
- 6.3.9 Achat d'une publicité dans le guide de Tourisme Outaouais 2025 Autorisation (décision)



6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Service de la formation régionale des pompiers Contrat de services des moniteurs pompiers (décision)
- 6.6 Transport

7. Correspondance

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

- **8.1** Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean Contestation Coûts d'exploitation des logiciels PG (recommandation)
- **8.2** Appui à la communauté Kitigan Zibi sur le sujet de l'anguille (recommandation)
- 8.3 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin Dépôt d'un décret et imposition d'un moratoire sur les nouvelles cliniques privées et l'expansion des cliniques privées existantes (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

- **9.1** Dépôt du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2025 (information)
- **9.2** Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2025 (information)
- 10. Sujets divers
- 11. Période de questions et propos des membres
- 12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-01-001

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-01-002

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.



4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2024

CA-2025-01-003

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 décembre 2024, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 décembre 2024 et de la séance ajournée tenue le 18 décembre 2024 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2025-01-004

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon Divers déplacements au 31 décembre 2024 1 135.98 \$

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

CA-2025-01-005

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

La liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2024 soit les chèques numéros 24844 à 24884 totalisant un montant de 276 706.47 \$, les prélèvements numéros 4924 à 5006 totalisant un montant de 686 683.34 \$, ainsi que les salaires pour le mois de décembre, soient et sont adoptés, à savoir :



Salaires au 7 décembre 2024	28 706.85	6
Salaires au 14 décembre 2024	29 588.52	5
Salaires au 21 décembre 2024	34 397.31	5
Salaires au 28 décembre 2024	28 167.14	5
Salaires au 31 décembre 2024	13 046.52	5
Salaires Paie maladie	28 932.30	5
Salaires des élus-décembre 2024	24 650.63	5
Total des salaires	187 489.27	5
Total des salaires Comptes fournisseurs (chèques)	187 489.27 \$ 276 706.47 \$	
		B
Comptes fournisseurs (chèques)	276 706.47 \$	B
Comptes fournisseurs (chèques) Comptes fournisseurs (prélèvements)	276 706.47 \$ 686 683.34 \$	B
Comptes fournisseurs (chèques) Comptes fournisseurs (prélèvements)	276 706.47 \$ 686 683.34 \$	B
Comptes fournisseurs (chèques) Comptes fournisseurs (prélèvements)	276 706.47 \$ 686 683.34 \$	B

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION

CA-2025-01-006

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ARCHIVES LANAUDIÈRES	02-13000-418	3.00	INVENTAIRE, TRAITEMENT, ANALYSE ET DÉCLASSEMENT DES DOSSIERS ADM.
GILMORE REPRODUCTIONS	02-62009-690	41.00	PETITE NATION TOURISM MAP
LA MIE DU PARTAGE	02-62200-993	50.00	PROJET: DON BANQUE ALIMENTAIRE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;



QUE:

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC:

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2025-01-007

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	3829.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTA TION GÉNÉRALE
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	67.58	ACHAT PILE AA ET AAA
MIXMIDIA	02-22000-528	195.00	DÉCORATION BRODERIE LOGO SERVICE X3 (MANTEAUX FOURNIS)
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	175.00	APPEL DE SERVICE POUR TOILETTE AU REZ DE CHAUSSÉ
HUBSPOT	02-62200-993	724.62	8 LICENCES ESSENTIELLES SUPP.
RODI PIZZA	02-11000-493	166.62	REPAS-RENCONTRE ÉLUS
LE BISTROT MONTEBELLO	02-11000-493	63.02	REPAS – Politique reconnaissance des employés
RODI PIZZA	02-11000-493	47.56	REPAS – COMITÉ SÉLECTION GÉOMATIQUE
RODI PIZZA	02-11000-493	308.24	REPAS – RENCONTRE ÉLUS
LE HIBOU CAFÉ	02-11000-493	43.96	REPAS – 28 NOVEMBRE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE:

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE:



La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 SIGNATURE DES ACTES LÉGAUX DE LA MRC AU COURS DE L'ANNÉE 2025 – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CA-2025-01-008

ATTENDU que la MRC de Papineau est impliquée régulièrement dans la conclusion d'actes légaux en relation avec ses diverses compétences, notamment en ce qui a trait à l'ancien Centre local de développement (CLD) Papineau, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et la vente

des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU que généralement, ces actes légaux sont administratifs et nécessitent la signature du directeur général et greffier-trésorier et/ou du préfet, lesquels officialisent le consentement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le préfet et la directrice générale et greffièretrésorière à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, pour conclure des ententes, des actes légaux ou tout autre document conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux

pouvoirs qui leur sont conférés au cours de l'année 2025;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2025;

QU':

En l'absence du Préfet ou de la greffière-trésorière et de la directrice générale, le Préfet suppléant, monsieur Denis Tassé, et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, soient autorisés à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2025;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 NOMINATION DE ME MARIE-JOSÉE BEAULIEU, AVOCATE, À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE AUX FINS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CA-2025-01-009

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-238, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, octroyant le contrat de services professionnels à la firme RPGL Avocats dans le cadre de la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2025, 2026 et 2027;



ATTENDU que certains actes posés dans le cadre de cette vente ainsi que la signature de documents relatifs à ce processus doivent être réalisés par

la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC;

ATTENDU que la nomination de Me Marie-Josée Beaulieu, attitrée à ce dossier par

la firme RPGL Avocats, à titre de greffière-trésorière de la MRC, aux fins de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2025, 2026 et 2027, permettrait à cette dernière de poser les actes prévus au *Code municipal du Québec* dans le cadre du mandat

octroyé par la résolution numéro 2024-12-238;

ATTENDU la recommandation formulée par la direction générale à cet égard;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise la nomination de Me Marie-Josée Beaulieu, avocate de la firme RPGL Avocats, à titre de greffière-trésorière aux fins de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2025, 2026 et 2027;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution auprès de la firme RPGL Avocats.

Adoptée.

5.1.7 CRÉATION D'UN FICHIER « GOOGLE EARTH » POUR LA CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2025-01-010

ATTENDU

la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante, en lien avec l'article 282 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2002, c.37);

ATTENDU

la mise en place d'une Convention de « partenariat » ayant pour objet l'établissement d'un réseau de fibres optiques signée à Mont Laurier le 23 septembre 2009 et à Gatineau le 17 novembre 2009 entre les partenaires suivants :

- Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
- Commission scolaire Western Québec,
- La municipalité régionale du comté de Papineau
- La municipalité de l'Ange-Gardien
- La municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette,
- Télébec, société en commandite

ATTENDU

la résolution numéro 2021-03-56, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2021, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passant-modification exigée par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), et ce en lien avec les changements législatifs survenus depuis la déclaration de compétence de la MRC de Papineau quant à cette compétence liée à



l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication;

ATTENDU

que la direction générale de la MRC de Papineau a sensibilisé tous les participants, lors de la rencontre du comité des partenaires de la fibre optique tenue le 30 octobre 2024, qu'une réflexion est en cours afin d'évaluer différents scénarios sur les impacts financiers à court, moyen et long terme ainsi que de la pertinence pour l'organisation de poursuivre et maintenir l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante;

ATTENDU

qu'à la suite de l'intervention de la MRC, certains partenaires n'ont pas hésité à souligner leur intention de poursuivre leur implication dans le réseau en mentionnant que celui-ci a une durée de vie de 15 à 20 ans et qu'il répond adéquatement à leurs besoins;

ATTENDU

que dans le cadre de cette rencontre, une présentation de l'entreprise EMCR Fibre Optique, visant la création d'un fichier « Google Earth » pour la cartographie du réseau collectif de fibre optique a fait ressortir la pertinence de réaliser une carte géoréférencée détaillée : câbles, boîtiers, boucles, bâtiments et structure souterraines sur les 331 km;

ATTENDU

que ce fichier sera préparé en fonction de la convention des partenaires, notamment en relation avec la portion appartenant à chacun des partenaires;

ATTENDU

que cet outil permettra à la MRC de Papineau de pouvoir compter sur une documentation à jour et adéquate afin d'effectuer efficacement la gestion, l'entretien ou la réparation du réseau lors d'un bris;

ATTENDU

que la MRC souhaite procéder à une évaluation plus complète des enjeux financiers sur le maintien de cette infrastructure ainsi que de sa valeur marchande;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise la dépense de 9 309.98 \$, excluant les taxes applicables, visant la création d'un fichier « Google Earth » pour la cartographie du réseau collectif de fibre optique de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le surplus non affecté au poste budgétaire numéro 03 40020 000 (cette somme représente 45% de la facture totale telle qu'indiquée en annexe);

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE À LA FORMATION SUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS – AUTORISATION

CA-2025-01-011



ATTENDU que le service de la formation continue du Cégep de Victoriaville offre une formation relative à l'inspection en prévention incendie et aux mesures de sécurité reliées aux bâtiments industriels;

ATTENDU que le Service régional de la prévention incendie de la MRC doit procéder à l'inspection des bâtiments industriels sur le territoire identifiés au Plan de mise en œuvre régional du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC Papineau ;

ATTENDU qu'il est pertinent et important que les inspecteurs en prévention incendie participent à cette formation afin de parfaire leurs connaissances et leurs expertises au niveau de ces types de bâtiments conformément à la compétence de la MRC;

ATTENDU que la formation est d'une durée de 15 heures (5 X 3 heures) et aura lieu du 13 janvier au 17 février 2025 en mode virtuel, laquelle représente un coût de 2 700 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des participants (3 employés);

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que ces coûts sont fixes, mais il y a une possibilité de recouvrir certains frais en ajoutant d'autres participants externes ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise les inspecteurs en prévention incendie ainsi que le coordonnateur en sécurité publique par intérim à participer à la formation relative à l'inspection en prévention incendie et aux mesures de sécurité liées aux bâtiments industriels offerte par le Cégep de Victoriaville entre le 13 janvier au 17 février 2025 en mode virtuel;

QUE:

Les frais d'inscription liés à cette formation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-315;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 FORMATION PRIVÉE POUR LE LOGICIEL MARGILL - INSCRIPTION DE LA COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AUTORISATION

CA-2025-01-012

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-09-266, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} septembre 2021, autorisant l'acquisition du logiciel de gestion des prêts Fonds local de solidarité (FLS), Fonds local d'investissement (FLI) et Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises Margill;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-01-014, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 janvier 2023, autorisant l'embauche de



madame Katia Perrier en tant que commissaire en développement économique par intérim ;

ATTENDU que le logiciel offre beaucoup de flexibilité en lien avec la gestion des données de prêts et les différents formats de rapports pouvant être disponibles, mais qu'il est tout de même complexe à comprendre ;

ATTENDU que le logiciel est utilisé depuis février 2023, sans toutefois avoir reçu de formation en lien avec celui-ci, et qu'il serait nécessaire, afin d'utiliser le logiciel adéquatement et de façon optimale, d'offrir une formation personnalisée et privée à la commissaire en développement économique par intérim ;

ATTENDU le courriel reçu de monsieur Marc Gélinas proposant une formation personnalisée et privée de trois heures en mode virtuel au coût de 175 \$/heure et, au besoin, d'un ajout de quatre heures en présentiel au coût de 200 \$/heure, excluant les taxes applicables et les frais de déplacement de 100 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise madame Katia Perrier, commissaire en développement économique par intérim, à suivre la formation personnalisée et privée de Margill offerte par monsieur Marc Gélinas, laquelle représente un investissement maximal de 1 500 \$;

QUE:

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'Accès Entreprise Québec, en référence au poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

ET QUE

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION À LA FORMATION « ALLOCUTIONS ET DISCOURS : RÉDIGEZ DES TEXTES PORTEURS D'ÉCOUTE ET DE SENS » OFFERTE PAR LES FORMATIONS INFOPRESSE LE 23 JANVIER 2025 – AUTORISATION

CA-2025-01-013

ATTENDU que la formation « Allocutions et discours : rédigez des textes porteurs d'écoute et de sens » offerte par Formations Infopresse se déroulera le 23 ianvier en mode virtuel:

ATTENDU que les frais d'inscription pour cette formation représentent un montant de 839 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la MRC bénéficie d'un rabais de 20% applicable à cette formation puisqu'elle est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ);

ATTENDU que la participation de l'agente de communication à cette formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses expertises et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;



ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'agente de communication, Jessy Laflamme, à participer à la formation « Allocutions et discours : rédigez des textes porteurs d'écoute et de sens », laquelle est organisée par Formations Infopresse, au coût total de 771,71 \$, incluant les taxes applicables;

QUE:

Les frais d'inscription liés à cette formation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-61005-454:

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 INSTALLATION DE TÉLÉVISEURS INFORMATIFS DANS L'ÉDIFICE DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2025-01-014

ATTENDU que la MRC de Papineau doit se doter de babillards pour afficher diverses informations, notamment les avis publics, conformément à la résolution numéro 2024-06-093;

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de téléviseurs non utilisés actuellement, lesquels ont été acquis par le biais d'un partenariat antérieur;

ATTENDU la possibilité d'installer ces téléviseurs dans l'entrée de l'édifice Henri Bourassa et la salle d'attente de la MRC ainsi que dans la salle à manger des employés;

ATTENDU qu'en plus des avis publics, d'autres informations pourraient être diffusées sur les téléviseurs, dont les réunions dans les salles ainsi que les offres d'emploi ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise une dépense maximale de 2 466,01 \$, incluant les taxes applicables, pour l'installation et l'utilisation de trois téléviseurs qui seront installés dans l'entrée principale, dans la salle d'attente et dans la salle à manger des employés de la MRC;

QUE:

Les frais d'installation et d'utilisation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

ET QUE:



La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PRIORITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2025 - ADOPTION

CA-2025-01-015

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa vision établie au sein de sa Planification stratégique 2023-2028, laquelle consiste à intervenir et investir dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de sa biodiversité, tout en mettant en œuvre des actions fortes pour offrir un milieu de vie de qualité et prospère sur le plan économique, social et environnemental;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif;

ATTENDU que le budget 2025 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199 lors de la séance tenue le 27 novembre 2024;

ATTENDU les mandats confiés au Comité administratif par le Conseil des maires dans le cadre des discussions tenues lors de la préparation des prévisions budgétaires 2025 de la MRC;

ATTENDU le document déposé dans le cadre de la présente séance concernant les priorités 2025 du Comité administratif, lequel a été élaboré en fonction, notamment des mandats confiés par le Conseil des maires;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif adopte ses priorités pour l'année 2025, telles que présentées dans le document déposé dans le cadre de la présente séance conformément aux mandats confiés par le Conseil des maires, notamment;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2 <u>Développement du milieu</u>



6.2.1 FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (VOLET CONCERTATION) – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'OUTAOUAIS – ADDENDA FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – AUTORISATION

CA-2025-01-016

- ATTENDU la signature de l'entente spécifique ES-2024-70-208 en date du 26 septembre 2024, conclue entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et la MRC de Papineau;
- ATTENDU que ladite entente vise à soutenir financièrement la Table de développement social Papineau en ce qui concerne le soutien à la coordination des activités de mobilisation des partenaires ainsi que des travaux de planification stratégique et annuelle sur le territoire du CLSC Petite-Nation, lequel fait partie du réseau local de services (RLS) de la Vallée-de-la-Lièvre et de la Petite-Nation;
- ATTENDU que le CISSSO s'engage à verser une somme totale de 75 000 \$ (25 000 \$ annuellement) à la MRC en vue de l'appuyer dans le développement des activités identifiées dans la présente entente du 1e juillet 2024 au 31 mars 2027;
- ATTENDU l'addenda proposé à ladite entente spécifique, lequel indique que le CISSSO s'engage à verser une somme totale de 85 000 \$ soit 25 000 \$ pour l'année 2024-2025 et 30 000 \$ pour les années 2025-2026 et 2026-2027;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter l'addenda proposé, lequel permet une bonification de l'enveloppe budgétaire accordée à la Table de développement social Papineau, et par le fait même, d'autoriser la signature de l'addenda lié à l'entente spécifique (ES-2024-70-208);

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la désignation de monsieur Benoit Lauzon, préfet et de madame Roxanne Lauzon, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataires de cet addenda;

ET QUE:

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2025 pour considération.

Adoptée.

6.2.2 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PLP4 - ACTION 2.1.3.4) - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – AUTORISATION

CA-2025-01-017

- ATTENDU la mesure 2.1.3.4 du PLP4, laquelle consiste à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale;
- ATTENDU la convention proposée pour des activités spécifiques (ES-2024-95-106) dans laquelle le Centre intégré de santé et de services sociaux de



l'Outaouais (CISSSO) confirme une contribution financière octroyée à la MRC de Papineau au montant de 29 200 \$ en vue de l'appuyer dans le développement et la réalisation des activités identifiées à l'entente du 1e janvier 2025 au 30 juin 2025 ;

ATTENDU

que l'entente vise à soutenir financièrement la MRC de Papineau en vue de mobiliser les partenaires en sécurité alimentaire sur son territoire et sa communauté ainsi que de l'appuyer dans la mise en œuvre des projets suivants :

- « Capsules cuisine anti-gaspi pour une autonomie alimentaire », représentant un montant de 14 500 \$ dont le promoteur est la Banque alimentaire de la Petite-Nation;
- 2. « Goûteurs en herbe : ensemble pour une saine alimentation pour tous les petits humains », représentant un montant de 14 700 \$ dont le promoteur est l'Alliance alimentaire de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter la convention proposée, laquelle permet de soutenir deux initiatives du territoire en matière de sécurité alimentaire, et par le fait même, d'autoriser la signature de la convention en relation avec l'entente spécifique (ES-2024-95-106) conclue avec le CISSSO;

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la désignation de monsieur Benoit Lauzon, préfet et de madame Roxanne Lauzon, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataires de ladite convention;

ET QUE:

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2025 pour considération.

Adoptée.

6.3 <u>Développement économique</u>

6.3.1 CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-01-018

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'une des actions du plan d'action est la diversification de la promotion, par la tenue d'une campagne numérique annuelle;



ATTENDU que la publicité numérique représente un outil incontournable pour rejoindre les touristes de Laval, Montréal, Gatineau et Ottawa;

ATTENDU qu'une nouvelle campagne numérique durant l'année permettrait d'accroître la notoriété de la marque *En Petite Nation* ainsi que celle des cinq promenades;

ATTENDU que ces campagnes augmenteraient l'achalandage du site web petitenationoutaouais.com, lequel met en valeur les entreprises touristiques du territoire ;

ATTENDU l'importance de calibrer tous les outils de mesure en ligne sur toutes les plateformes numériques à la suite de la version améliorée petitenationoutaouais.com et de gérer les audiences des acquis numériques ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise la création de campagnes numériques *En Petite-Nation* pour l'année 2025, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE:

Le Comité administratif autorise une dépense de 10 000 \$, excluant les taxes applicables, afin d'effectuer des placements publicitaires dans des médias traditionnels, sur le Web et les médias sociaux;

QUE:

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 ACHAT DE PUBLICITÉS – ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2025-01-019

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion proposés par Événements Attractions Québec, fait partie du plan de



communication découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU qu'Événements Attractions Québec fait une campagne mix média :

- Quoi faire ce printemps 2025 » avec un envoi dédié, totalisant un montant de 2 695 \$;
- <u>Destinations et Regroupements Été 2025</u> », forfait Bronze au coût de 7 195 \$;
- <u>Destinations et Regroupements Automne 2025</u> », forfait Or au coût de 4 295 \$;
- Vivre la magie des Fêtes aux marchés de Noël » au coût de 895 \$;
- <u>Destinations et Regroupements Hiver 2025-2026</u> » forfait Bronze au coût de 6 295 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise une dépense pour ces trois campagnes proposées par Événements Attractions Québec, totalisant une somme de 21 375 \$, excluant les taxes applicables, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE:

Les dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

FT OUF

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 DÉPÔT DU BUDGET DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, présente aux membres du Comité administratif le budget actualisé du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation ».

6.3.4 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2025-01-020

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »:

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense



Festival Western	02-62008-997	1 000 \$	Défilé du 350
Municipalité St-André	02-62008-997	1 000 \$	Œuvre commémorative
Municipalité Lac-Simon	02-62008-997	4 000 \$	Histoire des autochtones
Municipalité Papineauville	02-62008-997	1 000 \$	Reconnaissance Denis- Benjamin Papineau
Cogeco Média Inc.	02-62008-997	4 040 \$	Publicité
Cogeco Média Inc.	02-62008-997	640 \$	Publicité
Cogeco Média Inc.	02-62008-997	320 \$	Capsules Au fil de l'histoire

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE:

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350° anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.5 RENOUVELLEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÉNEMENTS 2025

Le sujet sera traité à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2025.

6.3.6 PARTICIPATION À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE D'ÉCOUTE AGRICOLE DES LAURENTIDES PRÉVUE LE 15 FÉVRIER 2025 – RATIFICATION

CA-2025-01-021

ATTENDU que l'agriculture figure parmi les secteurs de développement prioritaires de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les producteurs.trices sont susceptibles de vivre avec un fort niveau d'incertitude, de stress, de surcharge de travail, d'isolement, de pression financière, météorologique et sociale ;

ATTENDU que ces incertitudes induisent un niveau élevé de détresse psychologique chez les agriculteurs.trices;

ATTENDU que l'organisme Écoute agricole des Laurentides offre un soutien essentiel aux agriculteurs.trices sous la forme de soutien psychosocial et d'accompagnement, et que deux travailleuses de rang sont présentes sur le territoire de l'Outaouais, dont une dans la MRC de Papineau;



ATTENDU que l'organisme organise le 15 février prochain son 8^{ième} souper bénéfice

afin de financer ses services;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Papineau vit un déficit de services de santé et de services sociaux qui rendent les services d'écoute encore plus

importants pour la communauté agricole;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'achat de deux billets au coût de 75 \$ par personne pour assister au souper bénéfice de l'organisme Écoute agricole des Laurentides le 15 février prochain, à Saint-Eustache, ainsi qu'une boîte repas d'une valeur de 150 \$;

QUE:

L'investissement associé à la participation de la MRC, représentant une somme de 300 \$, soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-640;

QUE:

Les frais de déplacements des deux représentants de la MRC soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de cette résolution.

Adoptée.

6.3.7 MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC

Le sujet sera traité à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2025.

6.3.8 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC – ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION – OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

Le sujet sera traité à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2025.

6.3.9 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE DE TOURISME OUTAOUAIS 2025 – AUTORISATION

CA-2025-01-022

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;



ATTENDU que la Stratégie identitaire touristique et promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023:

ATTENDU que Tourisme Outaouais publiera un guide touristique en 2025, lequel sera bilingue et distribué en version papier à 80 000 copies et numérique;

ATTENDU que le guide touristique sera disponible dans les bureaux d'information touristique de la région, dans les Centres info-touristiques du Québec et dans différents réseaux de distribution à partir du mois d'avril 2025 ;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire concernant la réservation d'un espace au sein de ce guide, lequel représente un montant de 4 200 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'achat d'une publicité d'une page dans le guide touristique de l'Outaouais version imprimée et numérique 2025 de Tourisme Outaouais, au coût de 4 200 \$, excluant les taxes applicables et incluant le graphisme;

QUE:

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau, aux postes budgétaires numéro 02-62200-993, 02-16105-023 et 01-39027-001 (Tourisme Outaouais);

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.5 <u>Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)</u>

6.5.1 SERVICE DE LA FORMATION RÉGIONALE DES POMPIERS – CONTRAT DE SERVICES DES MONITEURS POMPIERS

CA-2025-01-023

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, concernant la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional pour la formation des pompiers;

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-252, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, confirmant le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au Service de formation des pompiers offert par la MRC pour une durée d'une (1) année (1^{er} janvier au 31 décembre 2025) ;



que la MRC assure la responsabilité exclusive relative à la formation des ATTENDU

pompiers sur le territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement, l'évaluation et l'engagement des

moniteurs en formation afin d'offrir le programme de monitorat ;

ATTENDU que des moniteurs déjà en poste dans les municipalités de la MRC,

> constituent une banque importante de ressources afin d'effectuer le service de monitorat dans le cadre de la formation des pompiers ;

ATTENDU que ces moniteurs sont formés et accrédités selon les règles établies par

l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de dispenser le

programme de monitorat sur le territoire de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise la direction générale à procéder au renouvellement de contrats de services avec des moniteurs du territoire, conformément aux besoins et aux services requis ainsi qu'aux modalités convenues et soumises dans le cadre de la présente séance, et ce, pour l'année 2025 afin d'offrir le service de monitorat dans le cadre du programme de formation de pompiers;

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.6 **Transport**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

7. **CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. **DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

APPUI À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN - CONTESTATION - COÛTS 8.1 D'EXPLOITATION DES LOGICIELS PG

Le sujet sera traité lors de la prochaine table des directeurs généraux des municipalités locales de la MRC.

APPUI À LA COMMUNAUTÉ KITIGAN ZIBI SUR LE SUJET DE 8.2 L'ANGUILLE

Le sujet sera traité lors de la séance du Comité administratif prévue le 5 février prochain.

8.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN - DÉPÔT D'UN DÉCRET ET IMPOSITION D'UN MORATOIRE SUR LES **NOUVELLES CLINIQUES PRIVÉES ET L'EXPANSION DES CLINIQUES** PRIVÉES EXISTANTES



Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 22 janvier prochain pour considération.

9. <u>CALENDRIER DES RENCONTRES</u>

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2025

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2024.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 22 JANVIER 2025

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 22 janvier 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 14h30 Présentation de la Sépaq - Concept d'aménagement du secteur

des chutes du moulin ;

14h30 à 15h Rencontre avec le président-directeur général du Centre de

services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV).

10. <u>SUJETS DIVERS</u>

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2025-01-024

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé et résolu unanimement

QUE:

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 22 janvier 2025 à 11h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon

Préfet

Roxanne Lauzon

Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet